

Mme Marie-Thérèse Poli
Présidente - Association des habitants des Granges
26, Allée des Vosges,
38130 ÉCHIROLLES

Direction des relations extérieures
et Cabinet du Maire
Refs : 06/18/49-PM

Échirolles, le 5 juin 2018

Madame la présidente

J'ai bien pris connaissance du courrier de votre association adressé à M. Laurent Wauquiez concernant le parc des expositions Alpexpo.

Aussi, je tiens à vous exprimer tout mon soutien dans cette démarche relatant avec la plus grande exactitude les différentes problématiques recensées sur le parking de cet équipement.

Je souhaite vous rappeler que, pour sa part, la Ville d'Échirolles s'est déjà adressé plusieurs fois à la Ville de Grenoble, de la Metro et de la Préfecture concernant l'occupation illicite de cet espace et les trop nombreuses nuisances imposées aux échirollois habitants aux Granges.

Je partage, par conséquent, votre avis et souhaite vivement que les meilleures solutions soient trouvées pour que cette surface réservée au stationnement lors des événements d'Alpexpo ne se transforme pas en un « no man's land » durant les créneaux hors événements.

En terme de responsabilités - et vous avez raison de le souligner - , permettez-moi de vous livrer quelques précisions :

- sur la tranquillité publique : c'est d'abord à l'État d'assurer la sécurité des biens et des personnes et, par conséquent, de faire en sorte que ce lieu ne soit ni utilisé illégalement ni l'occasion de nuisances pour les riverains, etc. ;

- sur les gens du voyage : la loi 2015/991 du 7 août 2015 précise que la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des grands passages appartient aux communautés de communes. Elles doivent, par conséquent, en créer sur leur territoire : ce qui actuellement est en cours sur la commune de Fontanil, puisque cette aire devrait être ouverte de manière provisoire à partir de ce mois de juillet. C'est au Préfet comme représentant de l'État de choisir temporairement un espace pour accueillir ces grands rassemblements, sous la forme d'une procédure de substitution ;
- sur le nettoyage des lieux : c'est à la Métropole - qui en a la compétence - d'intervenir pendant et après passage des gens du voyage et c'est aux propriétaires des lieux - Ville de Grenoble et Ville d'Eybens - d'intervenir quand il s'agit d'autres occupations illégales.

Pour sa part, la Ville d'Echirolles a multiplié ses démarches auprès de la Préfecture, de la Ville de Grenoble et de la Métropole pour, d'une part, redire la nécessité d'une sécurisation de ce site ainsi que d'une fermeture la nuit et, d'autre part, déplorer que les trop nombreuses nuisances provoquées par ces occupations illicites méritaient une toute autre considération et une réactivité des forces de police en adéquation avec le vécu des habitants des Granges, seuls riverains du parking d'Alpexpo.

Aussi, permettez-moi de regretter que vous ne fassiez pas part de ces éléments dans votre courrier adressé au président de la Région.

Restant à votre disposition, recevez madame l'expression de mes meilleures salutations.

à vous

Renzo Sulli,
Maire d'Echirolles


